

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

|  |
| --- |
| **ACTE D’ENGAGEMENT** |

|  |
| --- |
| **Réhabilitation du centre de pédopsychiatrie (CMPI et CATTPI) de Vétraz-Monthoux (74)**  **Amélioration du confort thermique et acoustique /**  **Mise aux normes PMR** |

Cadre réservé à l'acheteur

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **CONTRAT N°** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NOTIFIE LE** |  | ....... ....... / ....... ....... / ....... ....... ....... ....... |

Pouvoir adjudicateur : **Centre Hospitalier Alpes Léman - Etablissement support du GHT Léman - Mont-Blanc -** 558 route de Findrol - BP 20500 - 74130 CONTAMINE SUR ARVE

Etablissement bénéficiaire / Maître d’ouvrage : **EPSM 74 -** 530 rue de la Patience - 74805 LA ROCHE SUR FORON

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : **Monsieur le Directeur**

Comptable assignataire des paiements :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Établissement** | **Comptable assignataire** | **Adresse** | **Téléphone** | **Mail** |
| **EPSM 74** | M. Le Trésorier | Trésorerie Hospitalière de la Roche-sur-Foron  1 place Andrevetan  74805 LA ROCHE SUR FORON cedex | 04 50 03 26 85 | [t074021@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t074021@dgfip.finances.gouv.fr) |

**SOMMAIRE**

[ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE) 3](#_Toc222809080)

[ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES) 3](#_Toc222809081)

[ARTICLE 2 - OBJET - INTERVENANTS 5](#_Toc222809082)

[2.1. Objet du marché 5](#_Toc222809083)

[2.2. Intervenants 6](#_Toc222809084)

[ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHE ET RECONDUCTION 6](#_Toc222809085)

[3.1. Durée du marché 6](#_Toc222809086)

[3.2. Reconduction 7](#_Toc222809087)

[ARTICLE 4 - PRIX 7](#_Toc222809088)

[4.1. Modalités de variation des prix 7](#_Toc222809089)

[4.2. Montant de l'offre 7](#_Toc222809090)

[4.3. Sous-traitance 9](#_Toc222809091)

[ARTICLE 5 - AVANCE 10](#_Toc222809092)

[ARTICLE 6 - REGLEMENT 10](#_Toc222809093)

[6.1. Délais de règlement 10](#_Toc222809094)

[6.2. Mode de règlement 10](#_Toc222809095)

[ARTICLE 7 - PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT 11](#_Toc222809096)

[ARTICLE 8 - APPROBATION DU MARCHE 12](#_Toc222809097)

1. CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le titulaire".

M .........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son établissement à

le cas échéant, ayant son siège social à

**Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par l’acheteur conformément à l'article 1.5 du CCAP :**

**En cours de consultation : ……………………………………………………………………….……………………………………………………**

**En cours d’exécution du marché : ……………………………………………………………………….……………………………………………………**

Forme de la société..................................................................... Capital

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

après avoir pris connaissance des cahiers des charges et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 4.3 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1er sous-traitant** **2ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres (finales en cas de négociation).

1. CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)

Les candidats sont informés que le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d’un groupement conjoint dans le cas où il n’aurait pas candidaté sous cette forme.

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints,

cotraitants solidaires,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom « TITULAIRE »

**1er cocontractant**

M………………………………………………..………………………………………………………..…………………………………………………..

agissant au nom et pour le compte de la société :

ayant son établissement à

le cas échéant, ayant son siège social à

Forme de la société: …………………………………………………… capital :

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

La société ……………………………représentée par M…..………… , est le **mandataire du groupement conjoint.**

**Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par l’acheteur conformément à l'article 1.5 du CCAP :**

**En cours de consultation : ……………………………………………………………………….……………………………………………………**

**En cours d’exécution du marché : ……………………………………………………………………….……………………………………………………**

**2ème cocontractant**

M………………………………………………..………………………………………………………..…………………………………………………..

agissant au nom et pour le compte de la société :

Ayant son siège social :

Forme de la société: …………………………………………………… capital :

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

**3ème cocontractant :**

M………………………………………………..………………………………………………………..…………………………………………………..

agissant au nom et pour le compte de la société :

Ayant son siège social :

Forme de la société: …………………………………………………… capital :

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

- après avoir pris connaissance des cahiers des charges et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

**1er cocontractant** **2ème cocontractant** **3ème cocontractant**

Compagnie : ……………………….... …………………………… …………………………….

N° police : ……………………….... …………………………… ……………………………

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 4.3 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1er sous-traitant** **2ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

- nous ENGAGEONS sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies,

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres (finales en cas de négociation).

1. OBJET - INTERVENANTS
   1. Objet du marché

Le marché a pour objet la réalisation des travaux de réhabilitation d’un bâtiment sur 2 niveaux pour l’accueil des activités de pédopsychiatrie de l’EPSM 74 (CMPI et CATTPI) à Vétraz-Monthoux (74).

Le marché comprend également la réalisation des travaux préparatoires, des terrassements réseaux & bâtiments, réalisation des raccordements réseaux du bâtiments, reprise des réseaux EU & EP, revêtement enrobés & béton, espaces verts.

Les travaux sont répartis en 14 lots, traités par marchés séparés, à savoir :

|  |  |
| --- | --- |
| **N° du lot** | **Désignation du lot** |
| Lot n°01 | TERRASSEMENT, VRD, AMENAGEMENTS PAYSAGERS, REVETEMENTS, MOBILIER |
| Lot n°02 | DEMOLITION / MACONNERIE / GROS-OEUVRE |
| Lot n°03 | CHARPENTE / O.B. / ZINGUERIE / BARDAGE |
| Lot n°04 | ETANCHEITE |
| Lot n°05 | MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM /OCCULTATION |
| Lot n°06 | DOUBLAGES / CLOISONS / FAUX-PLAFONDS |
| Lot n°07 | MENUISERIE INTERIEURE |
| Lot n°08 | CARRELAGE – FAIENCES |
| Lot n°09 | SOLS SOUPLES (PVC) & PARQUETS |
| Lot n°10 | PEINTURE EXTERIEURE ET INTERIEURE |
| Lot n°11 | SERRURERIE |
| Lot n°12 | RAVALEMENT FACADES / PEINTURES |
| Lot n°13 | ELECTRICITE - COURANT FORT / COURANTS FAIBLES |
| Lot n°14 | CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE SANITAIRE |

Le présent acte d'engagement se rapporte au lot n° : ..................................................................

Ces prestations sont définies et précisées dans les CCTP.

**Décomposition du marché en tranches**

Pour le lot 02 uniquement, le marché est composé d’une tranche optionnelle définie comme suit :

Tranche optionnelle 1 : Remplacement des massifs de fondation des poteaux métalliques de la pergola Sud

Pour le lot 11 uniquement, le marché est composé d’une tranche optionnelle définie comme suit :

Tranche optionnelle 2 : Remplacement de la pergola Sud sur structure métallique

* 1. Intervenants

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Intervenant** | **Mission** | **Nature du périmètre d‘intervention** | **Prestataire** |
| Maître d’œuvre bâtiment | Base + OPC | Bâtiment et ses abords  **Lots 02 à 14** | Groupement MILK ARCHITECTES / REZ’ON / BET CONCEPT ELEC / JPG CONSEIL / SORAETEC / LE GUILCHER |
| Maître d’œuvre VRD | Base | **Ne concerne que le lot 01**  Travaux préparatoires, des terrassements réseaux & bâtiments, réalisation des raccordements réseaux du bâtiments, reprise des réseaux EU & EP, revêtement enrobés & béton, espaces verts. | Agence AKENES |
| Contrôleur technique | ATHAND + HAND + L + LP + LE + SEI + VIEL + CONSUEL | Ensemble du projet | Alpes Contrôles |
| Coordonnateur SPS en phases études et travaux | L’opération est classée en niveau 2. | Ensemble du projet | CBAT SARL |

1. DUREE DU MARCHE ET RECONDUCTION
   1. Durée du marché

La durée d'exécution globale de l'ensemble des marchés est de 14 mois (hors année de parfait achèvement de 12 mois), à compter de la notification du marché valant ordre de démarrage de la période de préparation.

Le démarrage des travaux sera établi à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les prestations.

La durée d'exécution globale des marchés comprend la période de préparation et le délai d'exécution des travaux de chacun des marchés allotis.

La durée de la période de préparation est fixée à l'article 10.2 du CCAP.

Le délai d'exécution des travaux incombant au titulaire du présent marché est fixé, au sein du délai global d'exécution, dans le calendrier prévisionnel d'exécution, qui précise les périodes d'intervention relatives à chacun des lots. Le maître d’œuvre délivrera pour chaque marché, un ordre de service de démarrage de l'exécution des travaux.

Conformément à l'article 18.1.4 du CCAG travaux, le délai d'exécution des travaux incombant au titulaire du présent marché est confirmé ou modifié pendant la période de préparation du chantier dans les conditions prévues à l'article 28.2 du CCAG et à l'article 10.1.1 du CCAP.

Les délais d’exécution des tranches optionnelles partent à compter de la date fixée soit par la décision d’affermissement de chacune des tranches qui sera notifiée au titulaire, soit par l’ordre de service prescrivant de commencer les travaux de la tranche considérée.

Délais limites d’affermissement des tranches optionnelles à compter de l’origine du délai contractuel de la tranche ferme ou date limite d'affermissement :

• Tranche optionnelle 1 : au plus tard avant la fin de la durée d’exécution globale du présent marché.

• Tranche optionnelle 2 : au plus tard avant la fin de la durée d’exécution globale du présent marché.

Si la décision du maître d’ouvrage d'affermir la tranche ou de renoncer à l'exécution de la tranche optionnelle ne lui est pas notifiée dans ce délai, ou le cas échéant postérieurement à ce délai, le titulaire peut mettre en demeure le maître d’ouvrage de décider d'affermir ou non la tranche optionnelle. En l'absence d'une décision du maître d’ouvrage notifiée au titulaire dans un délai de 15 jours de la réception de la notification de la demande, les parties sont déliées de toute obligation pour cette tranche sans préjudice de l'application des indemnités d'attente ou de dédit dans les conditions définies au présent marché le cas échéant .

Le cas échéant, dans ce délai, le maître d’ouvrage pourra proposer au titulaire le report de la date limite d'affermissement. Si le titulaire en est d'accord, un avenant fixera les modalités de ce report (nouveau délai d'affermissement, indemnisation éventuelle, nouvelle indemnisation d'attente ou de dédit, modifications affectant le cas échéant la durée d'exécution globale du marché).

En tout état de cause, à l'expiration du délai d'exécution global du marché, éventuellement prolongé, le maître d’ouvrage sera considéré comme ayant renoncé à l'exécution des tranches optionnelles non encore affermies.

* 1. Reconduction

Le marché ne sera pas reconduit.

1. PRIX
   1. Modalités de variation des prix

Le marché est passé à prix révisable.

Les conditions de variation de prix sont définies à l’art. 3.3 du CCAP.

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, au mois de remise des offres (mois M0), mois de remise des offres finales en cas de négociation. Soit M0 = **Avril 2026**.

* 1. Montant de l'offre
     1. Montant de l’offre

**Pour tous les lots (hors lot 01) :**

Les travaux seront rémunérés par application d’un prix global et forfaitaire égal à :

Montant € HT :

TVA au taux de 20% Montant en €.

Montant € TTC

En cas de groupement conjoint d'entreprises, la décomposition des prestations et paiements par cotraitant est précisée ci-dessous.

**Uniquement pour le Lot 02 :**

**Tranche optionnelle 1**

Montant H.T. :

au taux de T.V.A. de : .% Montant : ............................................................

montant T.T.C. :

**TOTAL GENERAL (base + TO1)**

montant H.T. :

au taux de T.V.A. de : ...............%. Montant : ...............................................................

montant T.T.C. : …………………………………………………………………………

**Uniquement pour le Lot 11 :**

**Tranche optionnelle 2**

Montant H.T. :

au taux de T.V.A. de : .% Montant : ............................................................

montant T.T.C. :

**TOTAL GENERAL (base + TO2)**

montant H.T. :

au taux de T.V.A. de : ...............%. Montant : ...............................................................

montant T.T.C. : …………………………………………………………………………

**Valorisation des prestations supplémentaires éventuelles :**

(Le tableau ci-dessous doit être obligatoirement complété par les candidats)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation supplémentaire éventuelle** | **MONTANT HT €**  **(Préciser en + ou - value par rapport à la solution de base)** | **MONTANT TVA €**  **Au taux de 20%** | **MONTANT TTC €** |
| **PSE 04 : Remplacement des occultations par BSO ou stores**  **(uniquement pour le lot 05)** |  |  |  |

* + 1. Décomposition du prix par cotraitant en cas de groupement conjoint

En cas de groupement conjoint, le prix est réparti entre les cotraitants de la façon suivante :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Prestations** | **Répartition** | | | **Total HT** |
| Cotraitant 1 | Cotraitant 2 | Cotraitant 3 |
| **BASE** |  |  |  |  |
| **PSE 04 : Remplacement des occultations par BSO ou stores**  **(uniquement pour le lot 05)** |  |  |  |  |
| **TO 1 : Remplacement des massifs de fondation des poteaux métalliques de la pergola Sud**  **(uniquement pour le lot 02)** |  |  |  |  |
| **TO 2** **: Remplacement de la pergola Sud sur structure métallique**  **(uniquement pour le lot 11)** |  |  |  |  |
| **Total HT** |  |  |  |  |

**Versement de la rémunération du mandataire du groupement conjoint :**

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses travaux. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

* 1. Sous-traitance

Le titulaire :

n’envisage pas de sous-traiter l’exécution de certaines prestations.

envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Le titulaire a l’intention de sous-traiter à des tiers, notamment à des petites et moyennes entreprises au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou à des artisans au sens de l’article 19 de la loi du 5 juillet 1996 une part de marché équivalente à …………………..

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (cf. modèle ci-joint). Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

Cas d’une entreprise :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation (\*)** | **Sous-traitant devant exécuter la prestation** | **Montant de la prestation HT** |
|  |  |  |
|  | **TOTAL =** |  |

*(\*) avec indication de la tranche concernée en cas de marché à tranches*

Cas d’un groupement :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Entreprise**  **donneur d'ordre**  **et prestation intéressée** | **Nature de la**  **prestation sous-traitée (\*)** | **Sous-traitant devant exécuter la prestation** | **Montant de la**  **prestation HT** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  | **TOTAL =** |  |

*(\*) avec indication de la tranche concernée en cas de marché à tranches*

1. AVANCE

Le marché fait l’objet d’une avance

Le Titulaire unique,

ou le mandataire du groupement conjoint,

ou le mandataire du groupement solidaire sans répartition des paiements au nom du groupement,

……………………………………..  accepte de percevoir l'avance

refuse de percevoir l'avance

2ème cotraitant, l’entreprise  accepte de percevoir l'avance

refuse de percevoir l'avance

3ème cotraitant, l’entreprise  accepte de percevoir l'avance

refuse de percevoir l'avance

1. REGLEMENT
   1. Délais de règlement

**Le délai maximum de paiement des avances** est de 50 jours, à compter de la plus tardive des dates suivantes :

* notification du marché,
* notification de l’acte qui emporte commencement du délai d'exécution du marché, si un tel acte est prévu
* demande du titulaire comportant la garantie le cas échéant dans les conditions et limites fixées à l’article 5 du CCAP
* date de fourniture de la garantie le cas échéant

**Le délai de paiement des acomptes** est de 50 jours, à compter de la réception de la demande d’acompte par le maître d’œuvre.

**Le délai maximum de paiement du solde** est de 50 jours, à compter de la date de réception du décompte général et définitif par le maître d'ouvrage.

Lorsque la demande de paiement est transmise par voie électronique en application de l'article 1er de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, la date de réception de la demande de paiement par le maître d’ouvrage correspond à la date de notification au maître d’ouvrage du message électronique l'informant de la mise à disposition de la facture sur Chorus Pro.

Le taux des intérêts moratoires est fixé à l’article 6.4 du CCAP.

* 1. Mode de règlement

Cas d’un titulaire unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

|  |
| --- |
| **DESIGNATION DU TITULAIRE** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |

Cas d’un groupement solidaire

Le maître d’ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par :

virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire (joindre un RIB).

virement sur un compte commun ouvert au nom des entrepreneurs groupés (joindre un RIB)

|  |
| --- |
| **DESIGNATION DU MANDATAIRE** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |

Cas d’un groupement conjoint

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessus par virement établi à l'ordre des membres du groupement conjoint (joindre les RIB)

|  |  |
| --- | --- |
| **DESIGNATION DU COTRAITANT** | **REFERENCES BANCAIRES** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse |  |

1. PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d’attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique dans les conditions prévues au règlement de consultation.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra produire au maître d’ouvrage ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants à l’attribution du marché.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage également à produire, tous les 6 mois jusqu’à la fin de l’exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d’assurances sont à produire dans les conditions indiquées à l’article 11.7 du CCAP.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

En cas d’attribution du marché à une entreprise étrangère détachant des salariés en France, il est rappelé que le titulaire se doit de respecter les dispositions prévues au code du travail relatives aux travailleurs détachés.

Le titulaire doit notamment, préalablement au détachement, adresser à l’inspection du travail ainsi qu’au maître d’ouvrage une déclaration de détachement et doit désigner un représentant en France.

Le titulaire se doit de veiller à ce que chacun de ses sous-traitants étrangers respecte les mêmes obligations. De même, lorsqu’un cocontractant ou un sous-traitant fait appel à une société de travail temporaire étrangère, les mêmes obligations incombent à cette entreprise.

A noter : Le candidat procède à la signature de l’acte d’engagement au stade de la remise de son offre ou après attribution du marché selon les modalités prévues au règlement de la consultation.

A : Le

Mention(s) manuscrite(s)

*"Lu et approuvé"*

Signature(s) du (ou des)entrepreneur(s) ou du mandataire dûment habilité par un pouvoir (ci-joint) des cotraitants.

1. APPROBATION DU MARCHE

**La présente offre est acceptée.**

**Lot n° :**

**Montant de la présente offre :**

Elle intègre la ou les prestations supplémentaires éventuelles retenues par le maître d’ouvrage :

PSE 04 : Remplacement des occultations par BSO ou stores (uniquement pour le lot 05) : **Oui Non**

**Les sous-traitants proposés à l'article 4.3 ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.**

A Le

**Le Pouvoir Adjudicateur,**

**Le Directeur Général du Centre Hospitalier Alpes-Leman,**

**Le maître d’ouvrage,**

**Le Directeur Général de l’ESPM74,**

Liste des annexes :

Annexe n° 1 : cadre d’acte spécial / DC4